

N° 75

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 8 MAI 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement:

Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur la députation.

M. Smith (Calgary-Sud), du comité permanent des prévisions de dépenses, présente le troisième rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande que lui soient déferés, pour qu'il les étudie, les postes se rapportant au Secrétariat d'État et à la Commission du Service civil, tels qu'énumérés au Budget principal des dépenses pour 1959-1960.

Du consentement unanime, sur motion de M. Smith (Calgary-Sud), appuyé par M. Broome, ledit rapport est agréé.

M. Smith (Calgary-Sud), du comité permanent des prévisions de dépenses, présente le quatrième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le 9 février 1959, les membres du Comité permanent des prévisions de dépenses étaient nommés et le Comité obtenait les pouvoirs ordinairement confiés aux comités permanents de la Chambre, soit:

Que ledit Comité soit autorisé à examiner toutes les questions qui lui seront soumises par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, de temps à autre, à assigner des témoins et à ordonner la production de tous papiers et documents.